



**CTSD du jeudi 30 mars 2017**

***Déclaration liminaire  
du SNES-FSU et du SNEP-FSU***



Tout d'abord, nous tenons à remercier les services d'avoir suivi nos remarques concernant la présentation des documents qui sont particulièrement lisibles cette année et particulièrement utiles pour les commissaires paritaires.

L'augmentation du nombre d'élèves dans la Drôme aurait nécessité la création de 25 postes dans les conditions définies par l'administration. Or, le solde n'est que de 16 postes, ce qui indique que la rentrée prochaine se fera dans des conditions plus difficiles que celle de 2016.

Preuve en est : l'ouverture du collège de Beaumont-lès-Valence engendre un solde de 3 postes seulement, le reste pouvant être considérés comme de simples transferts. En revanche, nous déplorons l'absence d'un poste de documentation et de personnel de laboratoire. De plus, le nombre d'AED nécessaire n'est pas encore connu. Il convient d'en créer un nombre suffisant en fonction des effectifs et du nombre de demi-pensionnaires.

Par ailleurs, si la création de 4 ETP de CPE au niveau départemental peut être considérée positivement, nous dénonçons l'effet d'annonce concernant leur déploiement en REP. En effet, si un poste complet est créé au collège Lapassat de Romans, 4 demi-postes sont créés dans 3 collèges REP et un REP+. Les CPE nommés sur ces postes auront forcément des conditions de travail particulièrement difficiles car toujours entre deux établissements, qui plus est en éducation prioritaire, et sur deux communes non limitrophes pour l'un d'entre eux.

La création d'un poste d'assistant de service social scolaire relève du trompe-l'oeil puisqu'aucune garantie n'a été donnée pour le maintien des 220 % attribué à des contractuels et le redéploiement des AS sur les REP, les collèges et le 1<sup>er</sup> degré conduit à placer les lycées généraux en réseaux sur le modèle de ce qui fonctionne déjà mal. Au total, la situation ne va pas s'améliorer pour les élèves et les familles en collèges et se dégrader en lycées.

Le bilan provisoire des compléments de service sur postes occupés fait état de 70 postes, dont 10 sur deux départements, ce qui représente une augmentation importante par rapport à l'an dernier. Ce n'est certainement pas l'ouverture du collège de Beaumont qui justifie à elle seule une telle augmentation. Le SNES-FSU demande des transformations d'HSA en Heures-poste pour réduire les CSD partout où cela est arithmétiquement possible

Enfin, nous dénonçons la dérive managériale dans la gestion des suppressions de postes. En effet, nous constatons des pratiques incompatibles avec une bonne gestion des moyens et le respect des personnels : absence de vote sur le TRMD, malgré votre appel au respect de la transparence ; remise en cause du vote du CA, voire de la décision du Rectorat, et renégociation de la suppression d'un poste pourtant actée ; suppression d'un poste de lettres Classiques contrevenant aux prescriptions rectorales ; suppression hasardeuse d'un pseudo-poste sans information ni vote du CA. Dans le même ordre d'idée, lors de la réunion d'information du 15 février sur l'ouverture du collège de Beaumont, nous avons assisté à un « mercato », alors même que les CA s'étaient tenus. Le SNES-FSU renouvelle son exigence de transparence, d'information et de respect des instances démocratiques.